



Par Gérard Touaty

1. Imposer l'autorité

Avant de réfléchir sur le sens des différentes démarches éducatives que le judaïsme propose aux parents, arrêtons-nous sur deux mots essentiels qui vont donner l'orientation de la relation parents- enfants : oui et non. Avec ces deux mots, les parents vont définir leur territoire d'action au sein de la maison et faire comprendre à leurs enfants qu'ils sont avant tout des décideurs et les seuls décideurs de la maison. Nous avons ici la première étape de l'éducation. C'est la maman qui ordonne à son enfant de manger la soupe, de mettre tel vêtement ou d'aller se coucher à telle heure et ce n'est pas à l'enfant à dicter ses choix à sa mère. S'il le fait, la

maman lui opposera un non ferme et définitif **qui ne sera sujet à aucune discussion ou contestation**. Elle sera inflexible dans sa détermination pour lui montrer que sa décision est unilatérale et irréversible et ne devra pas céder au chantage des cris ou des pleurs. Car il faut bien comprendre que ses signes bruyants ne sont nullement l'expression d'une opinion ou d'une réflexion mais la manifestation d'un simple désaccord impulsif. **Il nous**

paraît important de préciser ici que l'enfant « ne teste pas ses parents » comme on l'entend un peu partout

. Il n'a pas d'intelligence stratégique ! Il ne réfléchit pas à la manière de « coincer » ses parents ou de les faire abdiquer. Il agit sur un mode strictement réactif. Il n'y a donc aucun intérêt à discuter avec lui. Ajoutons ce point : certains pensent que cette autorité doit s'exprimer par des cris ou par une violence verbale pour s'imposer. C'est une erreur. La fermeté est compatible avec la douceur et le calme.

Toutefois, pour que cette autorité porte ses fruits, il faut tenir compte d'un paramètre essentiel : la constance. En d'autres termes, il ne faut jamais faillir dans cette voie. Entreprise particulièrement difficile certes, mais **c'est la persévérance de l'autorité qui crée chez l'enfant l'habitude à la soumission**. Quand l'enfant aura compris que l'on ne peut transiger, en aucune manière, avec ses parents, il ne cherchera plus à remettre en cause leur pouvoir. Cependant, la maman pourra expliquer ou discuter **mais seulement après l'accomplissement de l'ordre donné**

. Et là, elle sera gagnante à deux niveaux. Premièrement, l'enfant comprendra qu'il a une véritable autorité en face de lui, quelqu'un qui a du poids et qui force le respect. Mais aussi, et c'est peut être le plus important, un parent avec qui se crée une relation intellectuelle et affective du fait de la discussion qui s'instaurera entre eux. Quant au mot « oui », il participe aussi du concept d'autorité mais sur un autre versant. Alors que le non est contraignant et pose les limites du champ d'action d'un enfant, le oui (du père ou de la mère) à la demande de l'enfant, aura l'avantage de mieux faire accepter, chez l'enfant, l'autorité des parents, puisqu'il y aura coïncidence entre la volonté des parents et la sienne.

La base que nous venons de poser est déterminante et incontournable pour la suite de la relation entre les parents et les enfants. Une fois bien établie, le message passera mieux et sera plus facilement accepté par l'enfant. On comprend de ce fait, que cette autorité doit

s'instaurer dès le plus jeune âge, dès que l'enfant comprend par l'intonation d'un ordre ou le geste du papa ou de la maman, qu'il faut obéir. Si dès l'âge de 2 ans et même un peu avant, l'enfant sait qu'il faut obéir, cette soumission, plus tard, ne sera pas, pour lui, une contrainte car elle sera une donnée naturelle de son existence. Toutefois, ne nous faisons pas d'illusions. Un faux pas est toujours possible. **Dès lors, comment devons nous réagir quand l'enfant n'a pas obéi à l'ordre des parents ?**

Avant toute chose, nous devons donner du poids à notre réaction. Nous devons corriger la dérive de l'enfant, mais avant de le faire, il faut réfléchir aux moyens de donner de l'importance à ce que nous allons dire. La réaction première d'un parent sera d'élever la voix et de réprimander l'enfant. Il est sûr que la réprimande est nécessaire mais c'est la façon de réprimander qui doit être pesée et réfléchie. Et là, nous pouvons commettre différentes erreurs. Il se peut, par exemple, que le parent fasse ce reproche à distance, quand lui sera dans une pièce et l'enfant dans une autre pièce, ou bien qu'il ne va pas adapter sa réprimande au degré de compréhension de l'enfant ou encore que l'enfant ne saisira pas la gravité de sa désobéissance. En bref, il arrive fréquemment que l'enfant ne comprenne pas pourquoi on le réprimande ! C'est la raison pour laquelle,

on doit prendre le temps de corriger son enfant afin qu'il sente que sa petite rébellion est une chose grave, un écart de conduite que ses parents ne peuvent tolérer

. Le parent arrêtera tout ce qu'il fait, prendra l'enfant à part et lui expliquera, face à face, avec gravité et sérénité, que ce qu'il a fait n'est pas beau ou n'est pas bien. Le poids psychologique de cette mise au point lui empêchera à l'avenir de réitérer ce genre d'incident.

Dernier point qui tient de la stratégie pédagogique

: si l'un des deux parents a été contesté par l'enfant, il sera plus judicieux que la réprimande vienne de l'autre parent, celui non concerné par la rébellion de l'enfant. Cela donnera, en effet, plus de poids au reproche parental puisque l'enfant verra (ou ressentira) qu'il y a unité et convergence de vues des parents face à sa dérive.

Gérard Touaty